

Réunion Commission Alpine du 19/09/2014

Présences des membres constituants : Déat Philippe, Delor philippe, Cohadon Raoul, Bouchalois Patrick, Barnerias François,

Présences des membres associés : Petit Mathias, Olivier Jouve, Patrick Pelat, Mathieu Philippe, Carsac Laurent.

Excusés :

Absents : Cusset Lionel, Coudun Laurent, Jordanne Couderc, Butez Franck, Gardette Daniel, Jean-Jacques Belmond, Chauvel-Aujames Catherine, Chastanet Eric, Plard Lionel, Barthélémy Véronique, ,
Absence du CTS : Frédéric Echavidre.

Adoption des PV de la commission Alpine du 15/07/2014

: A l'unanimité / aucune remarque préalable par retour mail.

Objet : point sur les dossiers élaboration du Calendrier 2015

– début de séance à 18h30

Information

1/ Dubien Laurent à fait savoir par mail à la commission Alpine, son désir de se retirer et d'abandonner sa qualité de membre associé, en conséquence à une situation familiale imprévue l'empêchant désormais d'exercer ces fonctions. La commission en prend acte et exprime ses regrets à sa démission.

Bilans financiers:

Le compte Ulule : présente un solde de 2735€. Il sera provisionné par les mécènes de la station du Lioran, se qui rend pérenne l'action de soutien scolaire du comité pour les jeunes en stage pris sur le temps scolaire. Les honoraires versés aux professeurs intervenant sont déclarés et transitent par l'association de soutien scolaire de Rhône Alpes « CDSS ».

Le tarif horaire des intervenants, transports sur le site compris est de 49.00€ de l'heure.

Opération Badges : présente un solde de 513€.

Toutes des familles n'ont pas joué le jeu... l'achat des badges est couverte par la vente. Il reste 1800 objets, non millésimés, ce qui permettra de reconduire l'opération les années à venir. Il était initialement prévu que les bénéfices seraient affectés aux transports des jeunes du comité. Il est décidé, que le plus équitable, en prenant en compte que tous n'ont pas joué le jeu de la vente, que les bénéfices seraient affectés à l'entretien du véhicules Nissan alloués par le comité, à la commission Alpine.

Opération Vestes de pluie : présente un bénéfice pour l'année passée de 1700€ qui a été versé sur le compte bancaire dédié aux actions du Groupe FIS animé par Philippe Mathieu.

Les soldes du compte FIS sont au 19.09.2014

Compte courant : 11777€

Compte FIS : 1740€

Compétiteur FIS rappel :

- La commission se tiendra à la seule et stricte application des ses règlements, que sont « engagement FIS saison 2014/2015 » & « critères et conditions FIS saison 2014/2015 ».
- Un ou une athlète qui c'est exclue des programmes et actions du comité ne pourra bénéficier d'aucune prestation émanant du comité et de la commission alpine
- Un ou une athlète rejoignant le comité d'Auvergne par mutation ne sera d'aucune façon prioritaire sur les places quotas durant la saison faisant suite à son intégration.
- La commission Alpine veillera à ce qu'une structure privée accueillant un ou une athlète FIS sous appartenance Auvergne, sans que celui ou celle-ci ne lui ai été confié par le comité d'Auvergne ne puisse prétendre avoir quelques délégations ou mandats que ce soit et s'abstienne de communiquer en ce sens.
- Un ou une athlète FIS sous licence d'appartenance Auvergne, s'étant placé hors engagement comité, procédera aux inscriptions courses, sans aménagement de délais, par l'intermédiaire du responsable de son club de rattachement.

Les places comité au Coqs d'Or :

On passe de 120 places directes offertes aux comités à 70. Le ratio ramène les places Auvergne à 1 place garçon et 1 place fille par catégorie : soit 4 auvergnats au total.

A l'annonce de ce nouveau positionnement des ESF, Philippe Delor a saisi la CNA du contenu suivant : « je viens de prendre connaissance des quotas coqs d'or pour l'Auvergne.

*"un" et "une" par catégorie : **il est hors de question d'accepter cela** : quota de base et je n'ai jamais revendiqué autre chose : 2 et 2 . De plus, les pénalités appliquées aux ouvriers ESF du massif (certains « accrédités » et non « validés ») ne permettent plus aux enfants d'Auvergne d'accéder aux Coqs par les pré-qualifications. Les CRJ au moins en U12 ont pour finalité la participation aux Coqs. Tenir un circuit pour un qualifié et U12 et U14 est un **non sens** ! »*

Sur les échéances nationales je rappelle que nous n'amenons que les enfants y justifiant le niveau, informant le DTN longtemps à l'avance, de la présence d'auvergnats ou pas.

Info suite à la CNA du 25 septembre 2014 :

Post date au présent PV de COMMISSION

L'intervention de l'Auvergne a été reprise par les Vosges, le GIRSA, le Jura, les Pyrénées ouest, qui exprimaient des arguments proches de ceux de l'Auvergne.

Il est en conséquence décidé d'une nouvelle donne d'attribution des places directes au Coqs : 2 places par comité en quota de base et les meilleurs qualifiés U14 sur les Benj's, pour arriver à un total de 90.

Pour les U12 : déclinaison du quota U14.

Une étude va être menée pour un quota de base à trois. Ce qui diminuerait les places de meilleurs qualifiés sur les benj's.

Elaboration du calendrier des courses régionales :

Laurent Carsac présente le pré calendrier sur lequel il a travaillé avec Philippe Déat et Patrick Bouchalois.

Début des travaux 19h45 fin des travaux 21h15

Principes retenus :

Les U16 courent avec les U18 U21 et plus

Les U14 pratiquent la discipline du Slalom avec les U16

Les U14 courent avec les U12 et U10 dans la discipline du Géant

La pratique de la vitesse est cette saison encore dédiée à la station de Chastreix

La finale de la Coupe d'Auvergne reste au Lioran

Les élites U16 aillant intégrés des structures alpine pour aménagement de scolarité et projet sportif de Haut Niveau ne seront pas contraint de retour sur notre massif pour participation aux épreuves « Coupes d'Argents » (nouvelle appellation des CRJ).

Calendrier joint en annexe

Levée de séance 21h30